

DIVERSIFICATION DES ECOULEMENTS ET FRANCHISSEMENT PISCICOLE DE PETITS OUVRAGES SUR LA COMMUNE DE MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (41)

Le Fargot est un petit cours d'eau de première catégorie piscicole et classé en **liste 1**. Il parcourt **6,5 km** depuis sa source dans le bois de Lunay jusqu'au Loir sur la commune de Montoire-sur-le-Loir. Les travaux de restauration portent sur le tronçon aval du Fargot, qui est le plus dégradé. Ce cours d'eau **surdimensionné** a été **recalibré** et possède un **tracé rectiligne**. Il est **ensasé** avec des **écoulements homogènes** ce qui occasionne une **perte d'habitats**, une **pauvreté du matelas alluvial** et une **mauvaise qualité de l'eau**.

Maître d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (C.A.T.V.)

La **maîtrise d'œuvre** a été confiée au SieraVL (Syndicat Intercommunal d'Études, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir).

Coût total et financements du projet :

60 000 € HT (50 000 € travaux + 10 000 € frais annexes)

60 % AELB ; 20 % Région ; 20 % Communauté d'agglomération Territoires Vendômois

Période de réalisation et durée des travaux : 3,5 semaines (11/09/2017 au 03/10/2017)

Entreprise : SEGEX

Présentation des objectifs :

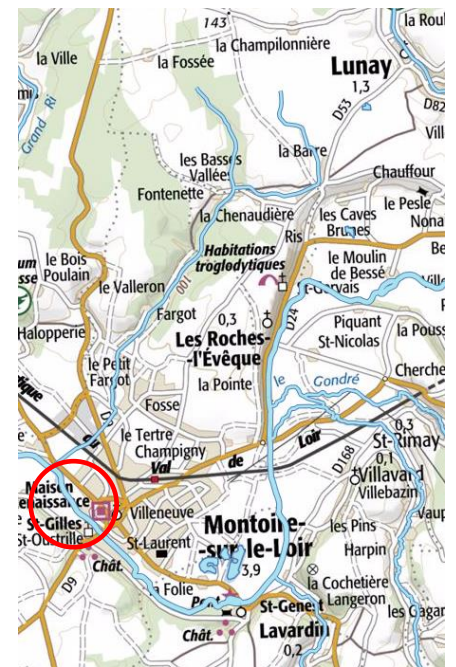
- Améliorer la **qualité de l'eau** ;
- Impulser un **fonctionnement plus naturel** à l'écosystème ;
- Assurer la **continuité écologique** au droit des deux ouvrages et tendre vers le « bon état » du Fargot.

Informations sur les aspects administratifs : Ces travaux sont réalisés dans le cadre du **contrat territorial Loir médian et affluents** (signé en septembre 2016). Un arrêté préfectoral de DIG a autorisé le syndicat à réaliser les travaux. Le marché est subséquent à l'accord cadre passé en 2015 avec 9 entreprises.

Etat des lieux :



AVANT APRES



AVANT



APRES



AVANT



APRES



Descriptif technique et financier :

Le linéaire renaturé est de 400 m, ce qui équivaut à 150 €/mL en prenant aussi en compte les frais de la maîtrise d'œuvre.

- Lit emboîté (un lit mineur inséré dans un lit majeur « restreint ») et création de banquettes ;
- Terrassement, reprofilage et diversification du profil en long et de la section en travers du tronçon ;
- Création d'un chenal adapté aux dimensions naturelles ;
- Création d'alternance de faciès fosses / radiers ;
- Reconstitution du matelas alluvial (recharge granulométrique) ;
- Diversification des écoulements et des habitats ;
- Effacement des chutes au droit des ouvrages d'art (ponts).

Recharge issue de **carrières locales** (su un total de 170 m³) :

La recharge est à 28 €/m³ (de 0 à 200 mm) à laquelle il faut additionner le prix de la mise en place de 28 €/m³. Enfin, 15 m³ d'argiles en fond de lit ont été rajouté à 71€/m³.

Informations complémentaires sur la prestation : Une réunion d'information aux riverains et des animations pédagogiques avec des enfants et adolescents ont également été organisé pour communiquer sur le projet.

Suivi réalisé après les travaux : Un suivi photographiques, des relevés IBGN et des pêches électriques ont été réalisés avant les opérations et sont à refaire dans 2 ans.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Marylou MECHIN - sieravl-technicien2@territoiresvendomois.fr - 02 54 89 47 64

Directrice : Natacha MOSNIER – sieravl-animateur@territoiresvendomois.fr – 02 54 89 47 62

Président de la collectivité au moment de travaux :

Philippe CHAMBRIER – Hôtel de ville et de communauté 41100 Vendôme